

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/234 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA LABELLISATION DU CENTRE DE CREATION MUSICALE « VOCE » DE PIGNA EN CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe
M. GIACOBBI Paul à M. TATTI François
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie
M. TOMA Jean à Mme GRIMALDI Stéphanie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 1612-1,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII - article 133,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les orientations pour l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,

- VU** le rapport transmis par le Préfet de Corse au Président du Conseil Exécutif de Corse par courrier en date du 29 juin 2016 concernant la labellisation du centre de création musicale « Voce » de Pigna en centre national de création musicale (CNCM),
- VU** l'avis n° 2016-58 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 25 octobre 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE, à l'unanimité, la perspective que la Corse soit enfin dotée, au travers de la possible labellisation par le Ministère de la Culture et de la Communication du centre de création musicale « Voce » de Pigna en centre national de création musicale (CNCM), d'un équipement dédié à la création artistique reconnu au plan national.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à entreprendre les démarches nécessaires auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'auprès des collectivités locales concernées pour conforter le projet artistique et culturel de l'association.

ARTICLE 3 :

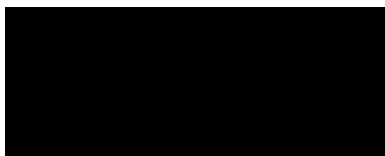
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



Demande de labellisation du Centre de création musicale « Voce » de Pigna en Centre national de création musicale

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La Corse se doit d'être dotée, en matière culturelle, d'outils performants et reconnus internationalement. Par courrier en date du 29 juin 2016, le Préfet de Corse a transmis à la Collectivité Territoriale de Corse le rapport établi par l'Inspecteur de la création artistique au Ministère de la Culture et de la Communication concernant la labellisation du Centre de création musicale Voce de Pigna (géré par l'association éponyme) en Centre national de création musicale (CNCM). Ce rapport fait suite à la demande formulée par notre collectivité et la commune de Pigna en 2014.

Désormais, pour que ce projet puisse devenir réalité, il convient de l'accompagner par une délibération de l'Assemblée de Corse approuvant la perspective que la Corse soit enfin dotée d'un tel équipement dédié à la création artistique. Cette délibération donnera au Président du Conseil Exécutif le pouvoir d'agir au nom de l'Assemblée de Corse pour appuyer ce projet auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Ce projet n'avait pour l'instant donné lieu à aucune délibération, ni de l'Assemblée de Corse, ni du Conseil Exécutif. Le précédent Président du Conseil Exécutif avait informé le Ministère de la Culture de son intérêt pour la démarche de l'association par courrier. Il convient donc désormais, au vu de l'avis favorable, d'impliquer véritablement la Collectivité Territoriale de Corse dans le projet.

1. Un projet original et innovant

Une telle labellisation serait remarquable, pour trois raisons principales :

- **Elle poserait un jalon supplémentaire dans le mouvement de reconnaissance de notre culture**, initié dans les années 1970 par le Riacquistu, et dont un palier important avait été franchi en 2009 avec l'inscription du *cantu in paghjela* sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO. En effet, l'association qui gère actuellement le Centre de création musicale Voce, présidée par M. Toni Casalonga, et dont les activités ont débuté à Pigna en 1978 sous le nom de Voce di u cumunu, est née de la volonté farouche d'œuvrer à la création d'un répertoire de musique à la fois ancrée dans la tradition corse et enrichie des apports de la création musicale contemporaine,

d'ici et d'ailleurs. Son action, dont le thème central est la voix, s'est élaborée, mise en œuvre et structurée autour du lieu d'accueil « A Casa Musicale », partenaire historique de l'association, ainsi que du premier équipement réhabilité et aménagé par la commune de Pigna en amphithéâtre de plein air, la vaccaghja (1992) et de l'auditorium qu'elle a construit en 2000. Par la qualité de ces équipements, l'originalité de ses propositions artistiques et l'opiniâtreté de ses recherches musicologiques, l'association a acquis une renommée qui, après plus de trente années, dépasse largement les frontières de l'île. En témoignent les liens qu'elle a tissés avec les Universités de Corse, de Cagliari, de Barcelone, ou avec l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM) associé au Centre Georges Pompidou de Paris. En témoignent également les coproductions de spectacles qu'elle a réalisées avec des structures prestigieuses comme le Centre national de création musicale de Nice, le Théâtre national des marionnettes de Prague, le festival des musiques sacrées du monde de Dijon, ou le festival international d'art lyrique d'Aix en Provence. En témoignent enfin les tournées internationales réalisées par les groupes musicaux hébergés au centre culturel Voce que sont Zamballarana, A Madrigalesca et A Cumpania.

- **Que soit envisagé de labelliser le centre de création musicale Voce en Centre National de Création Musicale témoigne de la qualité du projet porté par l'association Voce.** En effet, le label Centre National de Création Musicale, créé en 1996, est un label rare : il n'y a que six centres de ce type en France, ayant pour mission la conception et la création d'œuvres musicales, ainsi que les actions de recherche qui leur sont nécessaires, dans le domaine des musiques contemporaines. Il s'agit de lieux spécifiquement équipés en matériel d'enregistrement ou de production sonore. Ce sont plutôt de grosses structures (plus de 500 k€ de budget annuel) implantées en agglomération (Nice, Marseille, Lyon, ou même Albi) et pour la plupart investies dans la création électro-acoustique, tandis que le centre Voce est une petite structure implantée en milieu rural et dédiée à la création musicale autour des répertoires traditionnels, à la fois résolument contemporaine et patrimoniale.
- **Cette labellisation accompagnera la volonté de la Collectivité territoriale de Corse de développer une politique culturelle en forme de soutien à la création de spectacle et d'aménagement culturel du territoire.** En effet, les orientations culturelles de la Collectivité Territoriale de Corse, adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2005, affichaient comme objectif de faire de la Corse une « terre de création ». Dans les faits, cette politique n'a pas permis, jusqu'à présent, d'implanter des structures dédiées à la création de spectacle sur le territoire et reconnues en tant que telles au plan international, contrairement à ce qui a été réalisé en matière de formation artistique (à Olmi-Cappella, à Sartène mais aussi via le Conservatoire, à Ajaccio et à Bastia). Nous avons pour ambition immédiate d'initier une réflexion approfondie à ce sujet, et ce avant la fin de la présente année.

2. Une diversification des ressources pour consolider un projet appelé à jouer un rôle moteur dans la commande d'œuvres

Cette labellisation ouvrirait la voie, pour l'association, à une possible participation financière de la part du Ministère, sous la forme d'une subvention annuelle, dont le

versement pourrait être adossé à une convention réunissant l'association, l'Etat et les collectivités locales. La Collectivité Territoriale de Corse soutient déjà le centre culturel Voce à hauteur d'une subvention annuelle de 200 000 € (montant prévu par convention pour 2016 et 2017). L'Etat, quant à lui, pourrait abonder le budget de l'association via une subvention annuelle.

Consciente de l'importance pour le territoire d'un tel outil, notre collectivité mettra autour de la table les principaux acteurs du projet, au premier rang desquels la communauté de communes du bassin de vie de Lisula, dont on sait l'intérêt qu'elle y porte également.

Aujourd'hui, la structure, disposant de trois salariés permanents pour un budget annuel d'environ 450 000 €, reste fragile. Un audit réalisé en 2014 par le cabinet Orcomm pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse indiquait que cette structure de très faible dimension et qui a fait le choix d'externaliser une partie de ses fonctions supports (direction, gestion et communication) pour comprimer ses dépenses de fonctionnement, s'est trouvée malgré tout confrontée en 2014 à un risque avéré de dépôt de bilan, notamment par suite d'une diminution brutale de la subvention de la Collectivité Territoriale de Corse dont elle reste largement dépendante (142 000 € attribués cette année-là au lieu des 200 000 € perçus auparavant). Fin 2015, malgré une certaine augmentation de la participation de la Collectivité Territoriale (180 000 €), la situation financière de l'association est restée préoccupante, avec un déficit cumulé de l'ordre de moins 35 000 €. L'association a acquis pourtant un réel savoir-faire dans l'ingénierie de projet, notamment auprès de l'Union Européenne, avec le soutien de laquelle elle a réalisé de nombreuses actions d'échanges et de recherches avec l'Italie, l'Espagne ou le Maroc (le projet « Incontru », le projet « Sonate di mare » etc...). Mais ce genre de démarche nécessite en amont une assise financière que seuls des soutiens publics peuvent garantir. Le mécénat, activement recherché par l'association, permettant de réunir chaque année 25 ou 30 000 €.

Ainsi, une participation de l'Etat permettrait de diversifier les ressources de l'association et de conforter ses moyens de production afin qu'elle soit en capacité de s'investir dans des commandes d'œuvres musicales ou dans des coproductions à l'échelle internationale.

La CTC s'engageant dans la constitution d'un pôle mécénat pourra à terme soutenir plus étroitement ce type de projets tout en permettant, par une ingénierie accrue en la matière, un accès facilité à l'Europe. La communauté de communes sera contactée par nos soins et ainsi la Collectivité Territoriale de Corse jouera pleinement son rôle de chef de file en matière culturelle.

Il convient ainsi de demander au Ministère de la Culture qu'il labellise officiellement le centre de création musicale Voce et, sur cette base, de cosigner une convention de soutien au centre culturel Voce avec la Collectivité Territoriale de Corse.

Il convient également de prendre l'attache de la Communauté de communes du bassin de vie de Lisula pour qu'elle appuie, avec nous, le fonctionnement du centre de création musicale Voce, équipement culturel phare qui constitue un atout considérable pour le territoire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

